

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DFODI 12 Floréal.

(Ere vulgaire).

Dimanche 1^{er}. Mai 1796.

Réponse du ministre vénitien au ministre des relations extérieures, relativement au séjour que la république de Venise accordoit au ci-devant comte de Provence. — Détails sur les combats qui ont eu lieu entre les Français, les Autrichiens et les Piémontais. — Rapport sur la fête des jeunes Epoux. — Vol fait sur la courrier de Lyon qui a été assassiné. — Discussion sur l'impôt en nature.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre no-naffranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Mantoue, le 1^{er} avril.

Il a été dit dans quelques feuilles étrangères que le gouvernement français avoit adressé de fortes plaintes à la république de Venise, sur le séjour qu'on accordoit au prince, l'aîné des frères de Louis XVI, sur son territoire, & qu'il avoit demandé son éloignement de Vérone. Ce rapport n'est pas exact, & suivant les lettres de Venise, voici le fait. Le ministre des relations extérieures, Charles Lacroix, a témoigné, mais en particulier & non officiellement, au noble Querini, ministre vénitien à Paris, quelque surprise sur l'asyle qu'on donnoit au ci-devant comte de Provence; ce que le noble Querini ayant communiqué au sénat, ce ministre a eu ordre de répondre en substance: « Que la république ne refusant jamais l'hospitalité à qui que se soit, se tenoit néanmoins dans les bornes des bons égards; que d'ailleurs l'ancien comité de salut public avoit témoigné au sénat sa satisfaction de ce que ce prince se tenoit plutôt dans les états vénitiens qu'ailleurs; qu'ainsi, le sénat se flatoit, que le directoire exécutif voudroit bien à cet égard

ne point s'écarter des principes & des sentimens déclarés par l'ancien comité ». Le ministre Lacroix instruit en particulier, & non officiellement, de cette façon de penser du gouvernement vénitien, a témoigné y acquiescer, &c.

De Gènes, le 11 avril.

L'objet des français en s'établissant à Voltri & en répandant le bruit qu'une division entière de leur armée se porteroit sur Tortone par la Bochetta, étoit d'attirer les autrichiens de ce côté & de les forcer à étendre leur ligne. Ils ont complètement réussi. Beaulieu est accouru avec 14 à 15 mille hommes pour les prévenir. Les français jusqu'au dernier moment ont fait semblant de vouloir se maintenir dans le poste de Voltri. La veille de leur retraite ils annonçoient l'arrivée de plusieurs pièces d'artillerie & de cinq mille hommes pour lesquels ils avoient déjà fait préparer des logemens. Mais le fait est qu'ils n'ont jamais eu une seule pièce de campagne, qu'ils n'étoient que 3 mille hommes, qu'ils n'ont fait aucune espèce de retranchement, & qu'ils avoient fait embarquer leurs grains & leurs farines sous prétexte qu'ils en recevoient de Gènes. Le général Laharpe arrivé vendredi de Savone repartit le samedi matin après avoir fait préparer des logemens pour cinq mille hommes & donné les ordres pour la retraite. Les français l'auroient faite sans avoir à combattre les autrichiens, si ceux-ci n'avoient fait des marches forcées. Dans la nuit de samedi, ils partirent de la Bochetta, passerent à Saint-Pierre d'Arca vers deux heures & desme & arriverent avant cinq heures à Pegli, où ils furent arrêtés par 250 grenadiers français, postés dans une tour ruinée & sur des murailles qui dominent le chemin. Les autrichiens étoient au nombre de 5 mille hommes dont 600 de cavalerie, & avoient plus de 20 pièces d'artillerie de tout calibre.

Dès que le général de brigade Cervoni apprit que les Autrichiens étoient à Pegli, il envoya en renfort aux braves grenadiers le peu de soldats qui restoient à Voltri, avec ordre de tenir jusqu'à ce qu'il leur fit dire de

se retirer. Le général apprit en même-tems que tous les postes français sur les hauteurs étoient attaqués par les Autrichiens avec des forces très-supérieures. Quoique les dispositions pour la retraite fussent déjà faites, il ordonna à tous les postes de faire tête à l'ennemi jusqu'à la nuit. En effet, le feu dura jusques après neuf heures tant sur les hauteurs de Voltri qu'au Castelluzzo, près de Pegli, où les grenadiers avoient arrêté la colonne descendue par la Bochetta. Dès que les blessés & ce qui leur restoit de bagage furent embarqués, les Français commencèrent leur retraite, & à trois heures ils avoient entièrement évacué Voltri. Les Autrichiens disent que leur objet étoit d'envelopper les Français de manière qu'il n'en échappât pas un seul, & qu'ils y auroient réussi s'ils n'avoient pas attaqué hier; mais il est évident que vingt-quatre heures plus tard ils n'auroient pas trouvé les Français à Voltri. Il paroît que la perte des deux côtés est très-peu de chose. Les Français au Castelluzzo ont tué plusieurs canonniers. Sur les hauteurs, on prétend que les Autrichiens leur ont fait quelques prisonniers. Les Français ayant peu de monde, avoient été forcés de former de petits piquets pour faire face de tous côtés: on craint que deux ou trois de ces piquets aient été enveloppés. Le combat de Voltri qui a eu pour témoin une foule de spectateurs, n'a fait qu'augmenter l'opinion qu'on a de la valeur républicaine.

Les Autrichiens ne peuvent se persuader que les Français n'avoient point d'artillerie; ils ne conçoivent pas comment trois compagnies de grenadiers peuvent arrêter une forte colonne sur un grand chemin.

Les Autrichiens ne sont arrivés à Voltri qu'à cinq heures du matin. Trois cents houlans & trois cents chasseurs ont été deux ou trois milles plus loin, comme pour poursuivre les Français, & sont ensuite revenus. Ils s'étoient imaginés qu'ils trouveroient des magasins considérables; mais les Français avoient si lestement pris leurs précautions, qu'ils n'ont pas été dans le cas de rien détruire au moment de leur retraite, pour ne pas l'abandonner à l'ennemi.

Nous venons d'apprendre que le général Beaulieu est arrivé ce matin à Voltri, comme pour jouir de son triomphe; il a été honteux de voir que tout le succès de son expédition, à laquelle il a employé des forces si considérables, se borne à avoir coupé la communication par terre entre Gènes & l'armée française: il a aussitôt envoyé contre-ordre aux troupes qui descendoient la Bochetta, & dont une partie est déjà arrivée à Pegli, & a ordonné aux dix mille hommes qui se trouvoient alors à Voltri, à l'exception de 1200 hommes, de reprendre le chemin de la Bochetta ou des hauteurs; 1200 hommes, avec quelques piéces d'artillerie, suffisent pour garder le chemin de la rivière. Les Autrichiens étant aussi à Sossello, & formant une ligne jusqu'à Aqui, pourront rester à Voltri tant que cette ligne ne sera pas rompue; mais dès qu'ils seront obligés de se retirer de quelque endroit de cette ligne, ils seront obligés d'abandonner Voltri.

L'objet des français en attirant les autrichiens du côté de Gènes a été de les empêcher de réunir de plus grandes forces du côté d'Ormea & de Cera, par où ils se proposent de les attaquer. S'ils sont en état de commencer bientôt leurs opérations, ils pourront tirer gros parti de cette diversion. Le général Beaulieu soutient sa réputation d'activité; il ne donne pas de repos à ses troupes,

& tâche de prévenir les français en les attaquant. Comme il a presque toujours réussi dans les petites expéditions qu'il a commandées, on dit qu'il parle avec beaucoup de confiance du succès de cette campagne, & qu'il se flatte de chasser les français de la rivière. Les piémontais n'ont pas à beaucoup près la même confiance, & s'attendent à être bientôt forcés dans leur camp de Cera.

J'oublierois de dire que les anglais ont pris part, du moins comme spectateur à l'expédition de Voltri. Un vaisseau de ligne & trois frégates étoient dans le port de puis vendredi. S'ils étoient allés se placer près des côtes de Voltri dès qu'ils virent défilier les autrichiens, ils auroient pu inquiéter les français dans leur poste de Castelluzzo & dans leur retraite. Mais ils sortirent du port à neuf heures & arrivèrent après le départ des français.

ANGLETERRE.

De Londres, le 13 avril.

M Dundas, pour prouver l'importance des colonies & le danger de toucher à leur constitution actuelle, a donné dans son discours, prononcé dans l'une des dernières séances du parlement d'Angleterre, les calculs suivans: les propriétés coloniales anglaises dans les Indes occidentales sont estimées entre 70 & 80 millions, dont 20 millions de propriétés britanniques. L'importation en productions des isles a été, en 1795, de 8 millions 881,697 liv. sterlings, qui ont produit au trésor une somme de 1 million 624,176 liv. sterlings. Ce commerce d'importation a employé 634 vaisseaux, du port de 153,000 tonneaux, & a nourri 8,000 marins. L'exportation des objets manufacturés de la Grande-Bretagne aux isles, a été, en 1794, de 3 millions 743,000 liv. sterlings. Si l'on ajoute à cette somme la valeur de 7,000 vaisseaux qui ont été employés à ce commerce, elle forme un capital de 7 millions 700,000 liv. sterlings.

FRANCE.

De Paris, le 11 floréal.

Hier on a célébré dans Paris ce qu'on a appelé *la fête des époux*. Jamais fête n'a eu moins de solennité, & cela s'explique aisément. Chacune des douze municipalités l'ayant célébrée à sa manière, sans un plan commun & sans un certain appareil dans l'exécution, le peuple y a pris très-peu de part. Cet objet méritoit d'être examiné avec une attention que nous ne pouvons pas y donner dans ce moment. Nous dirons simplement qu'il ne suffit pas de décréter une fête pour établir une fête; & que prétendre instituer des fêtes sans esprit de religion, sans enthousiasme populaire, sans un appareil de cérémonies qui supplée quelquefois, quoique difficilement, à la religion & à l'enthousiasme, c'est méconnaître non seulement l'objet de ces institutions, mais jusqu'au nom même de fête. Lorsqu'ensuite on réfléchit sur l'idée d'une fête des époux, dans un moment où l'on a dépouillé la plus sainte des institutions sociales des idées religieuses qui lui donnoient un caractère auguste; de ces formes antiques qui par leur antiquité même ajoutoient encore à sa solennité; lorsque sur-tout une loi de divorce, aussi immorale qu'impolitique, a relâché les liens qui attachoient plus intimement les époux l'un à l'autre par la difficulté même de les rompre. Toute cette partie de notre législation est digne des fortes têtes qui l'ont conçue. Il seroit bien tems enfin que la philos-

phie, la saine politique & l'expérience des siècles fussent enfin consultées pour réparer les désordres qu'ont introduits dans le système social l'ignorance, la précipitation & l'immoralité.

En exécution de deux arrêtés du directoire, les 1^{er}, 2^e & 3^e, bataillons de la légion de police sont licenciés, & tous les officiers de ces bataillons sont destitués. Les meneurs de la révolte seront poursuivis selon la rigueur des loix. Le reste des troupes, tant à pied qu'à cheval, qui composent ce corps cessera de porter le nom de *légion de police*, & sera assimilé aux autres troupes formant la force nationale en activité. Le directoire témoigne en même tems sa satisfaction du zèle & de la fidélité avec laquelle les corps de troupes employés au désarmement des réfractaires ont rempli ce devoir.

On raconte très-diversément les circonstances de l'assassinat du courier de Lyon dans la forêt de Senart. Ce qui paroît constant & plus important, c'est qu'il avoit dans sa malle des sommes considérables en numéraire & en mandats pour l'armée d'Italie, & que les assassins ont tout emporté.

Il est assez remarquable de trouver dans une gazette imprimée à Bruxelles, sous la date du 8 avril, le trait suivant.

« Savez-vous, me dit hier au spectacle un de mes amis, pourquoi on laisse subsister la loge de l'archiduc Charles? — Ma foi non. — Ni moi non plus ».

Un pareil conte supposeroit encore plus le désir que l'espérance de voir la Belgique revenir sous le joug de son ancien despotisme.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Je trouve dans votre feuille du 10 floréal une lettre pleine de sensibilité & de grâce sur un arrêté du département qui permet qu'on rende les derniers devoirs à son pere, à sa mere, à ses bienfaiteurs. En poursuivant ma lecture, je trouve un autre article qui renouvelle mon émotion. Doucet demande que dans la fête à la Victoire, il y ait une disposition particulière pour honorer la mémoire des généraux et guerriers morts les armes à la main dans la dernière affaire d'Italie. Honneur à ceux qui veulent, au milieu de l'extinction presque totale des sentimens moraux, renouveler celui de l'affection pour les morts, qui rappellent que leur mémoire & leurs restes inanimés appartiennent encore à l'humanité, & méritent d'être conservés avec respect; qui répètent à l'homme cette grande promesse, *tu ne mourras pas tout entier!* Salut à l'humanité & aux mœurs renaissantes, & que ceux qui les ont outragées reçoivent, s'il le faut, pour toute punition l'AMNISTIE & la honte! Je me suis enfoncé dans cette douce méditation; l'exemple de tous les peuples, même les plus sauvages, est revenu à mon esprit. Chacun d'eux a honoré ses morts, & communément respecté ceux des autres. Partout je vois des tombeaux & la solennité des obseques. Je vois, dans les pays asservis à la farouche domination des Turcs, les Grecques qui vont à certains jours pleurer ensemble dans les cimetières publics. Je vois en Canada la femme sauvage qui va verser quelques gouttes de son lait sur la fosse où elle déposa son enfant. J'entends une

peuplade entière s'écrier, lorsqu'on lui propose de transporter plus loin ses foyers: *Disons-nous donc aux ossements de nos peres de se lever et de nous suivre?* Et nous, nous avons dit à Duguesclin & à Turenne d'aller mourir dans une terre vulgaire. Nous avons dit à la sensible Sévigné, morte victime de l'amour maternel, & ensevelie avec honneur par la piété filiale, qu'il falloit perdre la légère ceinture d'argent & la robe modeste dont on l'avoit revêtue. L'impitoyable pour les morts a égalé la scélératesse envers les vivans. Amnistie, j'y consens, oublie à ces forfaits! Puis-je ceux qui les ont commis satisfaire à Dieu & aux hommes par leur seul repentir, ne pas même éprouver la violence des remords, & ne pas périr comme fit dernièrement à l'hospice de la Charité, un des massacreurs du 2 septembre, dans des convulsions & des cris effroyables. Cet homme étoit boucher de sa profession, & du moins il ne s'étoit pas enrichi. D'autres, dit-on, ont fait fortune; qu'ils vivent, qu'ils meurent en paix; que la terre ne repousse pas leur cadavre! *que ces hommes de richesses dorment leur sommeil*, comme dit un bon livre qu'ils abhorrent, *et qu'ils ne retrouvent pas dans leurs mains les marques du sang qu'ils ont versé!* Mais que ceux qui pleureront ces mêmes morts, qui furent forcés par des scélérats impitoyables de dévorer leurs larmes, soient un jour pleurés en liberté! que leur dépouille chérie soit accompagnée avec honneur & déposée dans une terre sacrée! que ceux qui se distinguèrent de la foule par leurs vertus obtiennent une place honorable & marquante! que les arts leur y construisent une petite demeure particulière où nous viendrons les révéler! ils nous y parleront encore dans des inscriptions courtes & morales, & nous leur répondrons par des éloges & des vœux. . . . Je ne verrai point cela, car je suis vieux; ma cendre ne recevra pas ces distinctions, car je suis un homme vulgaire; mais elle se réjouira, je le pense, si, à côté d'elle, une cendre plus digne est honorée. . . . Je m'arrache à ces pensées mélancoliques & douces qui me rappellent que j'ai vécu; & puisque je vous ait dit que je suis vieux, je vais encore vous conter un vieux trait d'histoire, non pas de celle des Français, mais de celle de nos ancêtres les Gaulois; je la prends dans le livre de dom Martin, qui étoit un rude historiographe bénédictin, très-Gaulois.

« Pirrhus prit à sa solde des Gaulois de cette colonie que l'on a appelée les Galates, & leur assigna pour quartier d'hiver la ville de Perges, où étoient le palais & les tombeaux des anciens rois de Macédoine. Les Gaulois, pour passer le tems, pillèrent le palais orné de belles peintures & de figures d'airain & d'argent; puis ils fouillèrent les tombeaux, puis ils les démolirent & finirent par jeter les corps à la voirie ».

« Il ne faut pas trop se scandaliser de cela, dit dom Martin, c'est que les Gaulois croyoient à l'immortalité de l'ame ». Dieu bénisse le révérend pere. Son érudition, je crois, est en délire. On ne s'attendoit pas à voir la profanation des tombeaux excusée par le plus saint & le plus consolant des dogmes.

Autre lettre aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

« Heureusement les Français ne chantent plus, disoit Camille-Desmoulins dans une brochure qu'il publia en 1789. Je n'examinerai pas jusqu'à quel point il est heureux de ne plus chanter; c'est un symptôme de gaieté qui en effet ne se concilie guere avec un état de révolution, »

mais qui va très-bien à un état de liberté. Les Athéniens étoient assez libres & chantoient beaucoup.

Je ne sais pas non plus si l'on peut nous féliciter de ne plus chanter; nous n'avons pas laissé de chanter depuis 1789; il est vrai que ce ne sont pas des chansons; car on ne peut guère donner ce nom à ces terribles couplets où l'on ne parle que de *tyrans* & de *vengeance*, de *sang* & d'*hécatombe*.

Ce n'est pas de ce ton que les pauvres rentiers du tems de la régence se consoient en chantant de recevoir en mauvais papier l'intérêt des écus qu'ils avoient prêtés à la nation dans ses besoins urgens. Voyez ce couplet fait en 1720 sur le discrédit des billets de banque, qui ne perdoient cependant alors que 90 pour cent.

Air : *Pauvre catin*, etc.

J'avois cent francs
Moins quatre-vingt-dix francs :
Encore mes dix francs
N'étoient-ils pas bien francs.
Sur mes dix francs
Je devois quatre francs,
Il me resta six francs.
Avec six francs
J'allai voir ma Claudine,
Et je restai sans francs.

Il est vrai qu'à cette époque la France n'étoit pas en guerre & en révolution, & n'avoit pas à payer 800 mille soldats & 200 mille commis.

Au reste, si l'on pensoit, comme Camille, qu'il seroit heureux que les Français ne chantassent plus, on en connoit le moyen; c'est de faire un bon décret pour leur ordonner de chanter, & de charger de l'exécution quelques centaines d'hommes ornés de moustaches & armés de sabres, &c.

L'auteur de la lettre nous pardonnera de terminer ici.
(Note des rédacteurs.)

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CRASSEUS.

Séance du 11 floréal.

Sur la proposition d'un membre, une commission est nommée pour examiner la question de savoir comment seront exécutés les testamens qui contiennent des legs & des clauses en faveur d'établissmens ecclésiastiques supprimés.

La commune de Cambrai demande qu'une école centrale soit établie dans son sein. — Renvoyé à une commission.

Villers, au nom de la commission des dépenses, fait mettre 8 millions à la disposition du ministre des finances pour les dépenses de son département.

Camas, au nom de la même commission, fait un rapport sur un message du directoire exécutif qui demande trente millions pour le ministre de l'intérieur. Toutes les piéces étant en règle & conformes aux loix, le rapporteur propose d'accorder cette somme. — Adopté.

Le même rapporteur propose de fixer à 8000 liv. le maximum du traitement des employés de la république.

Je sais, dit Bessroi, que les dépenses sont considérables; mais faut-il les réduire en maximant le traitement ou en diminuant le nombre des employés? Telle est la question dont je demande le renvoi à une commission. — Ordonné.

Voulez-vous, dit Treillard, rendre les ministres réellement responsables & peupler les bureaux de sujets utiles, laissez aux ministres la faculté de fixer le traitement de leurs commis. Vous les mettez à même par ce moyen de récompenser le mérite & d'éloigner une foule de solliciteurs sans talens. — Je demande le renvoi de ma proposition à une commission.

Camus annonce que la proposition de Treillard a déjà fixé l'attention de la commission. Mais il propose en même-tems d'accorder dès à présent, au ministre de l'intérieur, une somme de 100 mille liv. par mois pour les dépenses de ses bureaux, en laissant au ministre, sous sa responsabilité, le soin de la répartition. — Adopté.

La discussion continue sur le paiement de l'impôt foncier. Réal demande la question préalable sur l'impôt en nature; & que la commission présente un tableau comparatif du prix des bleds & fixe d'après ce tableau la quantité de l'imposition.

Pères croit que la république recueilleroit de grands avantages de la perception en nature; il demande qu'elle soit établie pour l'an 4^e.

Debois-Dubay ne pense pas que ce soit le moment d'examiner la question dans toute son étendue; il pense qu'il faut se borner à examiner quel est le mode de paiement le plus convenable dans la circonstance; il pense que c'est le paiement en mandats.

Quelques orateurs parlent encore pour ou contre l'impôt en nature. — La discussion continuera demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 11 floréal.

Un des secrétaires fait la seconde lecture de deux résolutions, l'une relative aux sourds & muets qui seroient accusés de délits, l'autre concernant les dépôts du double des actes des notaires.

Aucun orateur ne se présente pour parler sur ces résolutions.

Histoire abrégée de l'Empire Britannique pour les années 1792, 93, 94; par Fr. Plowden; traduit de l'anglais par J. F. André. A Paris, rue de l'Arbre-Sec n^o 16, chez H. Neuville, commissionnaire en librairie. 2 vol. in 8^o, 600 liv. pour Paris & 700 liv. franc de port pour les départemens.

Cet ouvrage écrit par un anglais, ami de la révolution française, a pour objet de prouver à sa nation que ses ministres l'ont engagée dans une guerre aussi injuste que désastreuse. Il suit pas à pas tous les événemens qui se sont succédés dans le période qu'il a embrassé; & son travail peut épargner beaucoup de recherches à ceux qui voudront un jour écrire l'histoire de la révolution.